

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

18 OCTOBRE 2010

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE
ENFANCE ET DES ÉCOLES À BRUXELLES EN RÉPONSE AU BOOM

DÉMOGRAPHIQUE

DÉPOSÉE PAR **MME CAROLINE PERSOONS ET M. DIDIER GOSUIN, MMES FRANÇOISE
BERTIEAUX ET FRANÇOISE SCHEPMANS.**

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	5
PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET DES ÉCOLES À BRUXELLES EN RÉPONSE AU BOOM DÉMOGRAPHIQUE	16

LISTE DES TABLEAUX

1	Nombre de places disponibles au 31 décembre 2008	8
2	Essor démographique des enfants bruxellois en âge scolaire	11
3	Ecart entre la population scolaire habitant chaque commune - maternel	12
4	Ecart entre la population scolaire habitant chaque commune – primaire	13
5	Ecart entre la population scolaire - secondaire	14

TABLE DES FIGURES

1	Composantes de l'évolution récente de la population bruxelloise	6
2	Pyramide des âges de la population de la Région bruxelloise, de Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles et Uccle, 01/01/2008 et 01/01/1998	7
3	Petite enfance	8
4	Carte 1 : nombre de places par enfant de moins de 3 ans (2009)	9
5	Population scolaire	10
6	Place dans le maternel/enfant de la commune concerné par le maternel	11
7	Place dans le primaire/enfant de la commune concerné par le primaire	14
8	Place dans le secondaire/enfant de la commune concerné par le secondaire	15

DÉVELOPPEMENTS

Depuis plusieurs années, la population bruxelloise augmente plus vite que celle de la Flandre et de la Wallonie, et les prévisions du Bureau du Plan prévoient encore une croissance importante à l'avenir. Ainsi, d'après les dernières estimations du Bureau du Plan, la population de la Belgique devrait augmenter sur la période de 2000-2060 de 24 % et la hausse serait particulièrement importante dans la Région de Bruxelles-Capitale (+38%)(1). Plus précisément, la population bruxelloise devrait augmenter de 200.000 personnes d'ici 2020. Des prévisions qui seront sans doute dépassées, puisque que d'après les dernières données actualisées de l'Institut bruxellois de Statistique et d'analyse (IBSA), l'essor démographique à Bruxelles serait encore plus important que prévu et que le cap de 200.000 personnes supplémentaires sera atteint dès 2018(2).

Cette croissance significative au sein de la Région bruxelloise est principalement due à une immigration importante ainsi qu'à un taux de fécondité supérieur à la moyenne belge. A cet égard le Bureau du Plan relevait que « *la Région de Bruxelles-Capitale est la principale porte d'entrée de la migration internationale. Celle-ci se redéploie ensuite vers les autres régions, la région de Bruxelles-Capitale étant la seule à présenter un solde migratoire intérieur net négatif. Les étrangers repartent aussi plus facilement vers l'étranger. Ces deux mouvements n'empêchent pas la population de cette région d'augmenter sensiblement (...). Le rajeunissement y est considérable, les étrangers ayant un taux de fécondité nettement supérieur (...). La Flandre va subir de plein fouet le vieillissement puis la disparition des générations particulièrement nombreuses qui y sont nées après la Seconde Guerre mondiale* »(3). Le graphique suivant illustre bien cette situation. (voir Figure 1. Composantes de l'évolution récente de la population bruxelloise)

En effet, on constate qu'à l'heure actuelle, on gagne chaque année de l'ordre de 10.000 à 15.000 habitants à Bruxelles, tout en continuant à en perdre pour la périphérie dans le même ordre de grandeur. Toutefois, on a toujours globalement un

bilan positif pour la Région bruxelloise et ce pour deux raisons majeures : les arrivées internationales et un taux de naissance élevé.

Par ailleurs, contrairement aux deux autres Régions, Bruxelles rajeunit et ce rajeunissement de la population est sensible globalement dans la plupart des communes. Si on regarde l'évolution de la structure d'âge de la population de la Région bruxelloise, on constate l'importance considérable du nombre de jeunes adultes. En effet, Bruxelles attire de nombreux jeunes adultes parce que la ville est attractive pour eux que ce soit en migration interne ou internationale.

La lecture des graphiques ci-dessous (voir Figure 2. Pyramide des âges de la population de la Région bruxelloise, de Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles et Uccle, 01/01/2008 et 01/01/1998) montre que la pyramide des âges de la Région bruxelloise n'a pas la forme typique des sociétés occidentales. Elle démontre au contraire une natalité vigoureuse et une société relativement jeune. En effet, on a une population plus nombreuse à tous les âges sauf pour les âges élevés, ce qui traduit bien le rajeunissement de la population.

On estime également qu'en 2020, Bruxelles compterait plus de 240.000 jeunes de moins de 14 ans, soit un Bruxellois sur cinq(4). Ce rajeunissement de la population exercera inexorablement une pression supplémentaire sur les milieux d'accueils pour la petite enfance et les écoles(5).

Ces constats démontrent l'ampleur de la situation et l'urgence de prendre ce phénomène à bras-le-corps. Il appartient aux pouvoirs publics de prévoir dès maintenant des mesures pour accueillir cette population, que ce soit en milieu d'accueil pour la petite enfance ou à l'école, pour les soigner, pour loger ces familles, etc.

Or, force est de constater qu'il manque à cet égard une réflexion prospective plus générale.

En effet, si certaines communes (Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem...) ont analysé leurs futurs besoins en milieux d'accueils pour la petite enfance et en écoles et ont adopté des projets d'augmentation de places, ce travail devrait être réalisé au niveau de tout le secteur de la petite

(1) Bureau fédéral du Plan, Perspectives de population 2007-2060, mai 2008, p. 111.

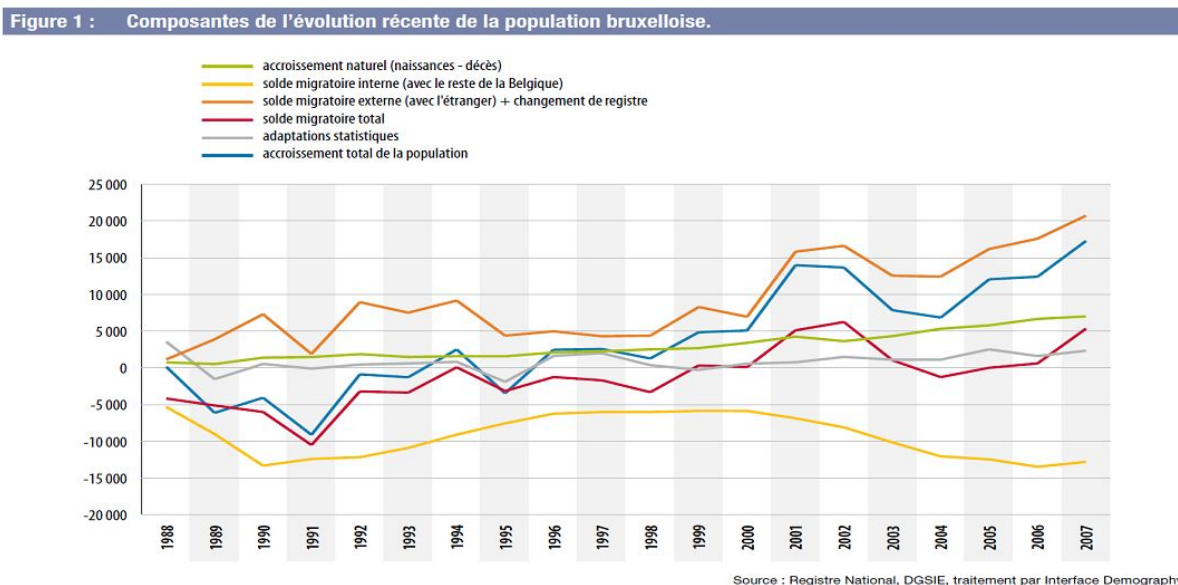
(2) Projection démographiques bruxelloise 2010-2020, Institut bruxellois de statistique d'analyse, cahiers de l'IBSA, mai 2010, p. 16

(3) Bureau fédéral du Plan, Perspectives de population 2007-2060, mai 2008, p. 126.

(4) Bureau fédéral du Plan, Perspectives de population 2007-2060, mai 2008, p. 113.

(5) Projection démographiques bruxelloise 2010-2020, Institut bruxellois de statistique d'analyse, cahiers de l'IBSA, mai 2010, p. 16

FIG. 1 – Composantes de l'évolution récente de la population bruxelloise



enfance et du monde scolaire en Région bruxelloise.

Concernant cette problématique, force est de constater que la Communauté française a commandé deux études aux Conseils généraux de l'enseignement afin d'analyser la situation quant à l'évolution démographique en Région bruxelloise. Par ailleurs, un groupe de travail intercabine entre la Cocof et la Communauté française a également été mis en place. Quant à la Ministre de l'enseignement, elle a été chargée de recueillir et d'examiner les données démographiques de l'IBSA et de l'Etnic, en termes de population et de places encore disponibles dans les établissements scolaires, afin de partir sur des bases précises.

Les pouvoirs publics doivent, dès aujourd'hui, envisager tout ce qui est nécessaire pour répondre à cette augmentation de la population.

Capacité des milieux d'accueil de la petite enfance à Bruxelles

Le manque de places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans est très important sur le territoire de la Communauté française et, plus particulièrement, en Région bruxelloise.

Si l'on s'en réfère au dernier rapport annuel 2008 publié par l'ONE(6), on constate que le taux de couverture moyen pour la Communauté française, calculant le nombre de places par rapport aux enfants de 0-3 ans, prenant en compte

tant le milieu d'accueil subventionné que non-subventionné par l'ONE, est de 25,9%. La Communauté française a pourtant adhéré à la Déclaration européenne de Barcelone visant à atteindre un taux de couverture de 33% d'ici à 2010.

La Région bruxelloise est, au sein de la Communauté Wallonie Bruxelles, parmi les plus mal loties puisque son taux de couverture n'est que de 22,6%, alors qu'il était de 22,5% en 2005. Cette situation risque de s'aggraver vu le rajeunissement de sa population.

Ainsi, de 1981 à 2006, le poids relatif des enfants de moins de 3 ans à Bruxelles a augmenté, passant de 3,5 à 4,4% contre 3,1% en Flandre et 3,5 en Wallonie. Depuis 2001, la population de moins de 3 ans est en augmentation constante. Le graphique suivant illustre bien la tendance(7).

Pour la Région bruxelloise (voir Figure 3. Petite enfance) :

Du côté de l'offre, on constate qu'entre 1989 et 2008 :

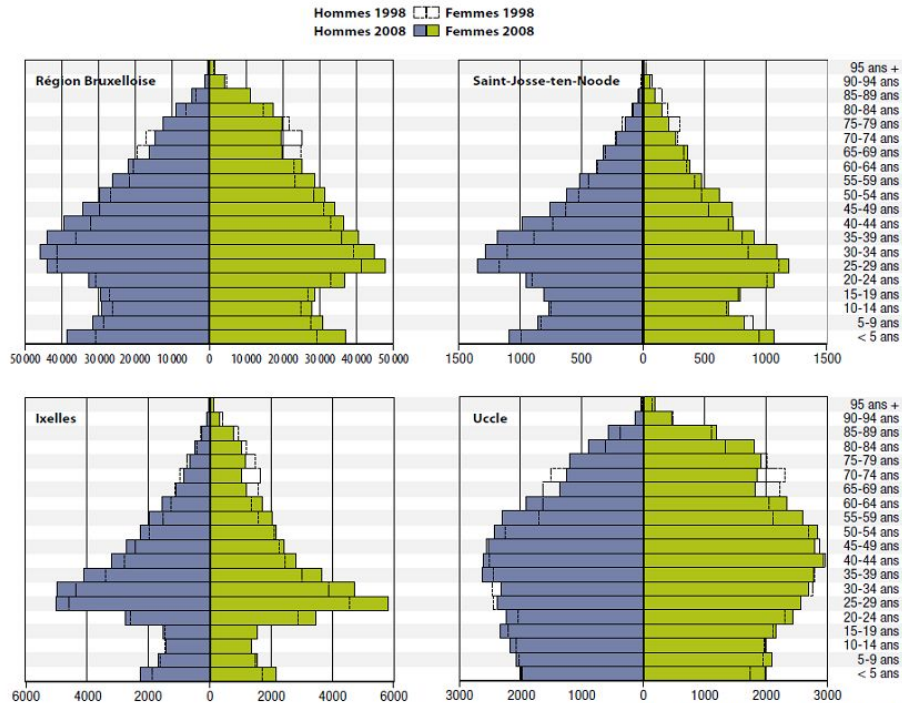
- L'offre de l'ONE est passée de 6.827 à 8.097 places, soit une augmentation de 18% (+1.270) ;
- L'offre de Kind & Gezin est passée de 2.632 à 7.450 places, soit une augmentation de 182% (+4.818).

(6) ONE, Rapport d'activité annuel 2008

(7) Baromètre conjoncturel de la Région bruxelloise, n°15 – janvier 2010.

FIG. 2 – Pyramide des âges de la population de la Région bruxelloise, de Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles et Uccle, 01/01/2008 et 01/01/1998

Figure 3 : Pyramide des âges de la population de la Région Bruxelloise, de Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles et Uccle, 01/01/2008 et 01/01/1998.



Or, on constate également que la demande évolue plus vite que l'offre puisque de 36.909 enfants en 1995 nous sommes passés, en 2008, à 47.440 enfants de moins de 3 ans en région bruxelloise, soit une croissance des besoins qui atteint 10.531 enfants. Et ces besoins ne vont faire qu'augmenter puisqu'en 10 ans, la population des moins de 3 ans va croître à Bruxelles de 18,6% pour atteindre le chiffre de 56.254 en 2020, soit 8.814 de plus qu'actuellement.

Le graphique suivant (voir Figure 4. Carte 1 : nombre de places par enfant de moins de 3 ans (2009)) illustre le nombre de places actuelles au sein des milieux d'accueil par enfant d'un quartier donné.

Il ressort de ces données que la moyenne de la Région bruxelloise est de 0,34, c'est-à-dire qu'il y a une place en milieu d'accueil pour trois enfants à Bruxelles. Ce chiffre est probablement encore trop favorable par rapport à la situation réelle, puisqu'il y a une série de places qui ne sont pas occupées par des Bruxellois mais par des gens qui viennent travailler à Bruxelles (crèche Clovis, quartiers européens, Erasme, ...).

Ce manque de places d'accueil a des consé-

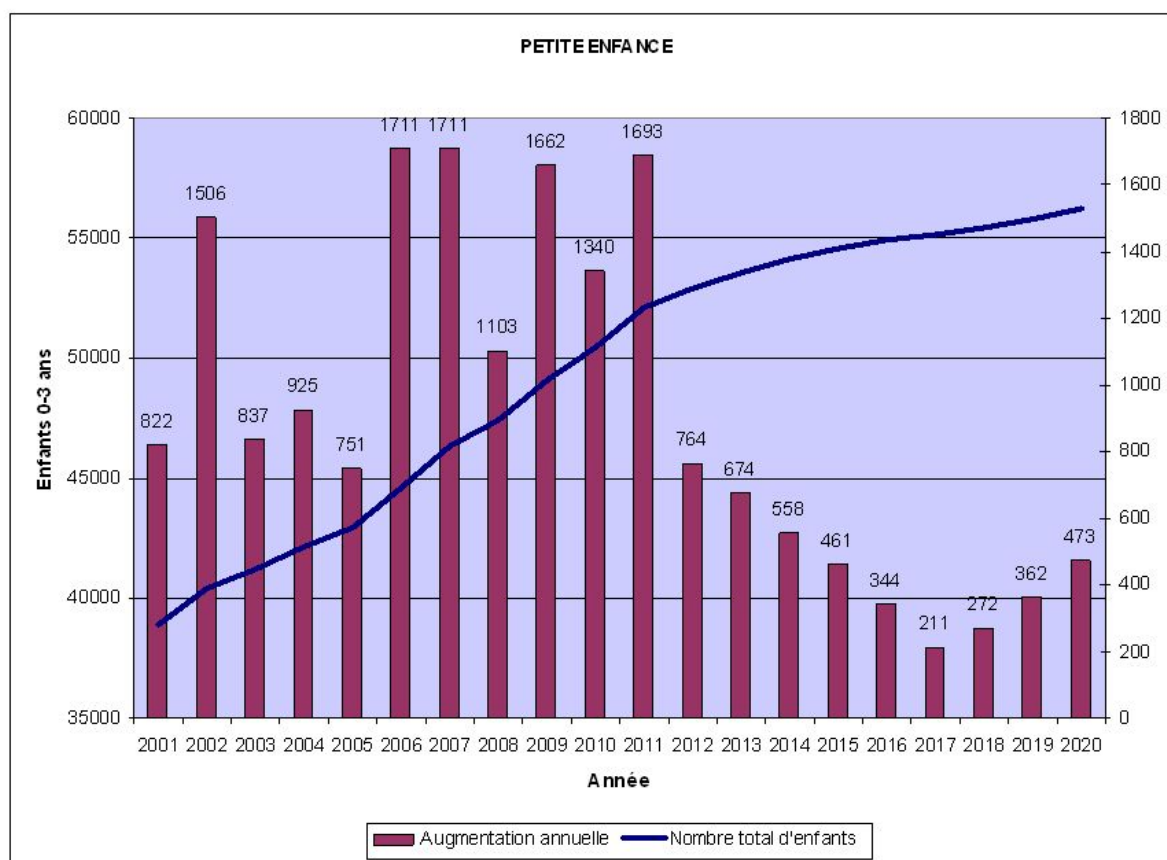
quences immédiates pour les familles.

En effet, la recherche d'une place d'accueil est tout d'abord source de stress intense pour les parents, alors même que l'enfant n'est pas encore né. Par ailleurs, face aux difficultés rencontrées et aux coûts que peut représenter ce poste pour la famille, l'un des parents fait parfois le choix de ne pas reprendre le travail, ou de ne plus faire de démarches pour trouver un emploi. Il convient à ce propos de souligner que ce sont souvent les femmes qui, dans ce cas de figure, resteront à la maison afin de s'occuper de l'enfant. Avec toutes les difficultés qui surviendront par la suite pour se réinsérer sur le marché de l'emploi.

Le manque chronique de places d'accueil sur le territoire de la Région bruxelloise est en outre profondément injuste d'un point de vue social puisque les parents les plus aisés auront la possibilité, dans l'éventualité où ils ne trouveraient pas de places d'accueil dans une structure subventionnée, de s'adresser à d'autres types de structures d'accueil plus onéreux.

A cet égard, le Centre d'Expertise et de Ressource pour l'enfance (CERE), a pu constater qu'entre 1995 et 2007, la part des places d'accueil

FIG. 3 – Petite enfance



collectif subventionnées par l'ONE, c'est-à-dire le plus accessible financièrement, est passé de 50,4% en 1995 à 43,6% en 2007. Il en va d'ailleurs de même pour l'accueil privé de l'ONE puisque celui-ci passe, sur cette même période, de 18,4% en 1995 à 15,6%.

Par ailleurs, si on regarde d'un peu plus près l'offre de places disponibles à Bruxelles selon l'origine publique ou privée, comme le montre le tableau ci-dessous (voir Tableau 1. Nombre de places disponibles au 31 décembre 2008), 77% des places ONE sont donc publiques et 72% des places K&G sont privées.

TAB. 1 – Nombre de places disponibles au 31 décembre 2008

Nombre de places disponibles au 31 décembre 2008					
Offre publique			Offre privée		
ONE	KIND & GEZIN		ONE	KIND & GEZIN	
6.139	1.999		1.958	5.451	
Total 15.547					

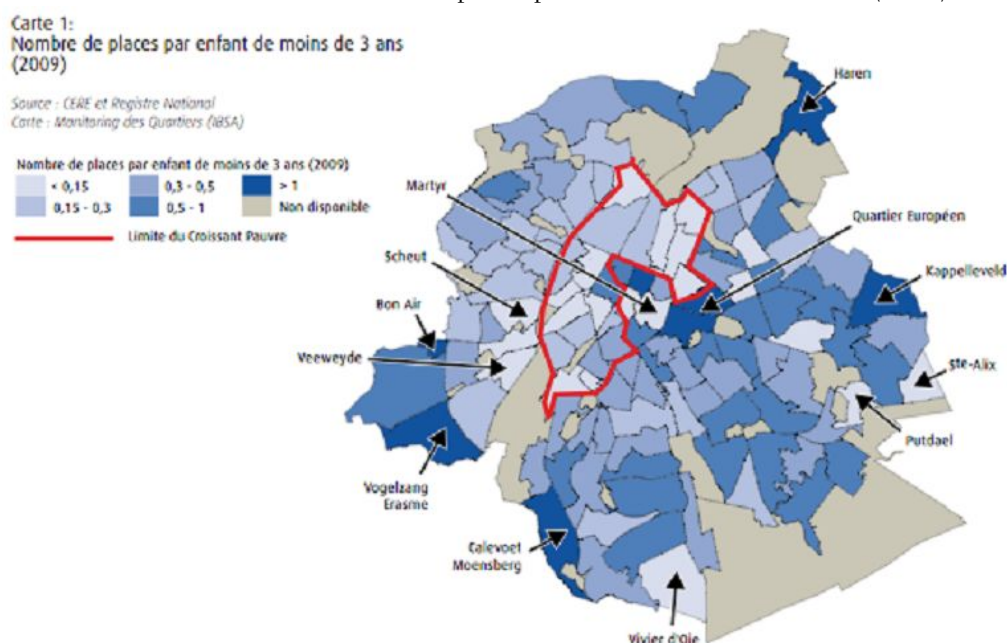
Ces quelques chiffres appellent plusieurs constats :

- La croissance de la demande est essentiellement comblée par la croissance de l'offre Kind & Gezin ;
- La croissance de la demande est essentiellement comblée par l'offre privée ;
- En grande majorité, l'offre privée s'oriente vers la reconnaissance de Kind & Gezin plutôt que de se tourner vers l'ONE ;
- Malgré les différents programmes mis en place (Plan Cigogne I, Plan Cigogne II, Plan Feder, Objectif II, Objectif III, FESC, Actiris, SEMA), on ne peut se satisfaire des résultats, surtout concernant l'offre publique dépendant de l'ONE ;
- Rien ne laisse penser que les politiques mises en place vont radicalement changer les constats posés aujourd'hui, surtout si on tient compte de la lenteur des procédures et de la raréfaction des moyens budgétaires.

Par conséquent, tout en continuant les efforts pour augmenter l'offre publique, la stratégie doit être réorientée dans les directions suivantes :

- Doper l'offre privée ONE en assouplissant légèrement les normes d'agrément pour les mi-

FIG. 4 – Carte 1 : nombre de places par enfant de moins de 3 ans (2009)



Territoire	Valeur
Moyenne RBC	0,34
Auderghem	0,67
Woluwe-Saint-Lambert	0,62
Etterbeek	0,54
Uccle	0,51
Bruxelles	0,50
Ixelles	0,43
Evere	0,38
Woluwe-Saint-Pierre	0,38
Watermael-Boitsfort	0,38
Berchem-Sainte-Agathe	0,37

Ganshoren	0,36
Saint-Gilles	0,29
Jette	0,28
Forest	0,25
Schaerbeek	0,23
Anderlecht	0,21
Saint-Josse-ten-Noode	0,19
Molenbeek-Saint-Jean	0,17
Koelberg	0,14

lieux d'accueil. Si l'offre privée bruxelloise se dirige en priorité vers Kind en Gezin c'est parce les normes sont moins strictes, ce qui ne signifie pas plus laxistes; par exemple, les 1.055 places d'accueil créées à Bruxelles à l'initiative de l'Union européenne relèvent à 100% de Kind & Gezin : l'ONE doit donc impérativement réagir et se repositionner, au risque de laisser le champ libre au seul opérateur néerlandophone;

- Développer de nouvelles formes d'accueil pour s'adapter aux nouveaux besoins des parents (horaires plus flexibles, modification de la structure de l'emploi – contrat à durée déterminée, intérim, temps partiels...). Il devient donc impératif de créer un nouveau cadre décretal et réglementaire pour ce type d'accueil;

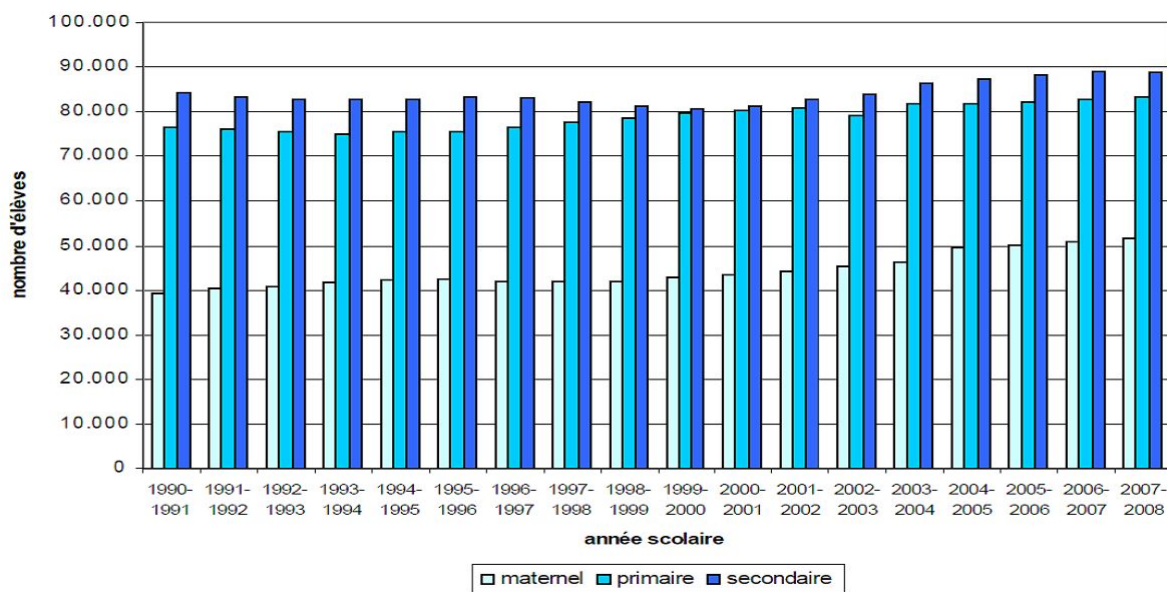
- Encourager des formules de gardienne d'enfants à domicile en créant un cadre fiscal approprié, en adaptant la formule titres-service à ce créneau et en assouplissant les normes d'encadrement.

Etat de l'accueil au sein des écoles à Bruxelles

On constate que ces dernières années, la population scolaire (voir Figure 5. Population scolaire) a augmenté de façon croissante pour chacun des niveaux d'enseignement avec cependant une petite phase de stagnation à la fin des années 90.

Comme on l'a souligné précédemment, les perspectives en termes de population au sein de la Région bruxelloise anticipent une forte augmentation du nombre de jeunes en âge de scolarité. Cette augmentation de population va se traduire par une

FIG. 5 – Population scolaire



Sources : Communauté Française et Vlaamse Gemeenschap - IS 2009 (IBSA)

augmentation de la demande scolaire.

D'après les derniers chiffres fournis par l'IBSA, d'ici 2015, dans moins de cinq ans donc, Bruxelles comptera 23.000 élèves supplémentaires tous cycles confondus. Dès lors, sur base de ses prévisions, il faudrait créer 79 nouvelles écoles d'ici 2015, soit 34 écoles maternelles, 39 écoles primaires et 6 pour le secondaire(8).

Essor démographique des enfants bruxellois en âge scolaire (voir Tableau 2. Essor démographique des enfants bruxellois en âge scolaire) – (voir Tableau 3. Ecart entre la population scolaire habitant chaque commune - maternel – (voir Tableau 4. Ecart entre la population scolaire habitant chaque commune – primaire) – (voir Tableau 5. Ecart entre la population scolaire - secondaire).

Or, à l'heure actuelle, on constate également que l'enseignement est globalement à saturation au sein de la Région de Bruxelles-Capitale(9). C'est surtout le cas dans le maternel et les premières années du primaire. Ainsi, dans le fondamental, quelque soit le réseau d'enseignement, les écoles des communes du nord-ouest de la Région bruxelloise ont atteint leur capacité d'accueil maximale, et ce alors que l'enseignement fon-

damental est essentiellement un enseignement de proximité. Plus de 70 % des élèves fréquentent une école située à moins de 5 km de leur domicile. Il en va de même au sein de l'enseignement primaire et maternel néerlandophone à Bruxelles qui a fait l'objet d'une étude approfondie en 2009.

Ces constats rejoignent ceux de l'IBSA(10) qui a analysé la capacité d'accueil relative à l'enseignement maternel, primaire et secondaire en 2007-2008. Les communes en déficit sévère ont une capacité d'accueil inférieure à 1 ; les communes en déficit ont une capacité comprise entre 1 et la moyenne régionale et les communes à saturation ont une capacité supérieure à la moyenne régionale.

Ce graphique de l'IBSA (voir Figure 6. Place dans le maternel/enfant de la commune concerné par le maternel) illustre que les communes de Saint-Josse, Saint-Gilles, Schaerbeek, Molenbeek, Forest, Ixelles et Evere ne disposent même pas d'une place dans l'enseignement maternel par enfant de la commune.

Au niveau de la capacité d'accueil au sein de l'enseignement primaire, on constate (voir Figure 7. Place dans le primaire/enfant de la commune concerné par le primaire) que les communes les plus déficitaires au sein de l'enseignement maternel, le sont également pour l'enseigne-

(8) Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en région de Bruxelles-Capitale, Institut bruxellois de statistique d'analyse, cahiers de l'IBSA, juin 2010, p. 36.

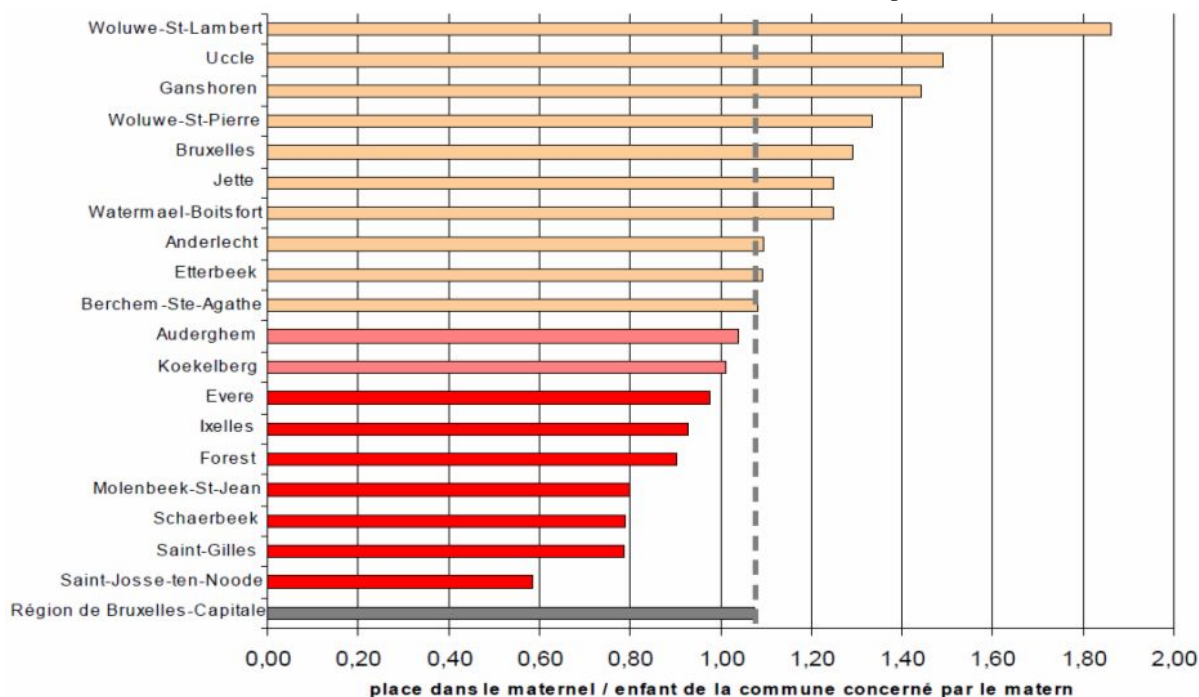
(9) Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en région de Bruxelles-Capitale, Institut bruxellois de statistique d'analyse, cahiers de l'IBSA, juin 2010, p. 8

(10) Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en région de Bruxelles-Capitale, Institut bruxellois de statistique d'analyse, cahiers de l'IBSA, juin 2010, pp. 12-18.

TAB. 2 – Essor démographique des enfants bruxellois en âge scolaire

	Total en 2010	Croissance 2010-2015		Total en 2015	Croissance 2015-2020		Total en 2020
		absolue	relative		absolue	relative	
Maternel	51885	7265	14 %	59150	2056	3 %	61206
Primaire	79344	10983	14 %	90327	9686	11 %	100013
Secondaire	74142	4702	6 %	78842	7807	10 %	86649

FIG. 6 – Place dans le maternel/enfant de la commune concerné par le maternel



ment primaire avec d'autres communes telles que Watermael-Boitsfort ou Ixelles.

Au sein de l'enseignement secondaire, on constate (voir Figure 8. Place dans le secondaire/enfant de la commune concerné par le secondaire) que ce sont surtout les communes du nord qui sont en déficit sévère.

Ce manque de clairvoyance du gouvernement de la Communauté Française qui a complètement oublié l'impact de la démographie sur le pilotage des écoles est à déplorer. En effet, il n'aurait dû échapper à personne, et encore moins aux ministres responsables de l'éducation des jeunes, que l'augmentation croissante de la population en âge scolaire allait créer une pénurie de plus en plus importante de places dans les écoles.

D'autant plus que le manque d'écoles en Région bruxelloise n'est pas un constat neuf(11). En effet, une analyse des statistiques de l'ET-

(11) Voir interpellation de Caroline Persoons du 21 janvier 2009, CRIc N°36 – Educ 9 (2008-2009), pp. 5-8.

NIC concernant d'une part, l'évolution du nombre d'élèves et, d'autre part, l'évolution du nombre d'implantations et de classes démontre que la situation de pénurie était prévisible. Il ressort de ces chiffres que les effectifs augmentent significativement en Région bruxelloise avec, parallèlement à cela, une diminution du nombre d'implantations scolaires et une augmentation du nombre de classes. En sachant que le nombre de classes est quant à lui directement lié au nombre d'élèves, celui-ci a donc augmenté en conséquence mais les établissements ne sont pour autant pas extensibles, et on peut dès lors s'interroger sur les conditions d'accueil de certains élèves.

Par conséquent, la capacité d'accueil de l'enseignement à Bruxelles devra d'une manière ou d'une autre augmenter. D'autant plus que dans les écoles de la Région bruxelloise, il y a plus d'enfants scolarisés que d'enfants à scolariser résidant à Bruxelles. En effet, on estime que 16 % des élèves scolarisés à Bruxelles résident en dehors de la Région bruxelloise : 3 % viennent de Wallonie et

TAB. 3 – Ecart entre la population scolaire habitant chaque commune - maternel

Maternel	Ecart entre la population scolaire habitant chaque commune				
	Nombre de places en 2009-2010 (projection)	de 2014-2015 et le nombre de places disponibles en 2009-2010	Nombre de places à créer d'ici 2015	de Nombre d'écoles à ouvrir d'ici 2014-2015	de Nombre de places en 2014-2015
Anderlecht	6019	675	600	3	6619
Auderghem	1340	77	0	0	1340
Berchem-Ste-Agathe	1139	111	100	1	1239
Bruxelles	9808	-868	0	0	9808
Etterbeek	1910	17	0	0	1910
Evere	1707	270	240	1	1947
Forest	2268	494	430	2	2698
Ganshoren	1388	-222	0	0	1388
Ixelles	2518	261	230	1	2748
Jette	2743	-93	0	0	2743
Koekelberg	1166	237	200	1	1366
Molenbeek-St-Jean	4443	2044	1790	9	6233
Saint-Gilles	1736	729	640	3	2376
Saint-Josse-ten-Noode	866	767	670	3	1536
Schaerbeek	5410	2363	2100	10	7510
Uccle	4332	-1174	0	0	4332
Watermael-Boitsfort	1169	-167	0	0	1169
Woluwe-St-Lambert	3467	-1398	0	0	3467
Woluwe-St-Pierre	2049	-451	0	0	2049
Région de Bruxelles-Capitale	55479	3671	7000	34	62479

13 % viennent de Flandre (pour rejoindre majoritairement l'enseignement de la Communauté française)(12). La pression sur les milieux d'accueil de la petite enfance et les écoles sera dès lors encore plus accentuée.

En outre, il convient enfin de souligner la différence notable existant entre les milieux d'accueil et, dans une moindre mesure, l'enseignement maternel, et l'enseignement primaire et secondaire : pour ces deux derniers, la fréquentation est obligatoire ! Cela signifie donc que les carences du politique et l'incapacité à créer des places d'accueil ne pourra en aucune manière être comblé par un recours à des structures privées, ce qui ne fût d'ailleurs pas suffisamment réalisé dans le cas

des milieux d'accueil de la petite enfance, ou par la débrouillardise des parents (enfants confiés aux parents ou grands-parents par exemple).

Les problèmes auxquels sont confrontés les parents et les enfants bruxellois ne sont donc pas passagers, mais devraient au contraire se renforcer dans les années qui viennent.

Il est donc urgent d'envisager, dès maintenant, la manière d'augmenter le nombre de place dans les écoles, que ce soit à travers la réaffectation de bâtiments existants ou par la construction de nouvelles écoles. Cette analyse ne peut par ailleurs s'envisager sans une analyse parallèle des besoins en termes de personnel.

Par ailleurs, la prise en compte de cette question dans sa globalité nécessite que les efforts et les actions des diverses autorités concernées (CO-

(12) Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en région de Bruxelles-Capitale, Institut bruxellois de statistique d'analyse, cahiers de l'IBSA, juin 2010, p. 7

TAB. 4 – Ecart entre la population scolaire habitant chaque commune – primaire

Primaire	Ecart entre la population scolaire habitant chaque commune				
	Nombre de places 2009-2010 (projection)	de 2014-2015 en et le nombre de places disponibles en 2009-2010	Nombre de places à créer d'ici 2014-2015	Nombre d'écoles à ouvrir d'ici 2014-2015	Nombre de places en 2014-2015
Anderlecht	9145	886	810	3	9955
Auderghem	2240	201	180	1	2420
Berchem-Ste-Agathe	1573	514	470	2	2043
Bruxelles	16444	-2690	0	0	16444
Etterbeek	3105	-336	0	0	3105
Evere	2341	785	720	2	3061
Forest	3476	755	690	2	4166
Ganshoren	2268	-447	0	0	2268
Ixelles	3474	328	300	1	3774
Jette	4637	-542	0	0	4637
Koekelberg	1726	198	180	1	1906
Molenbeek-St-Jean	6344	3036	2780	9	9124
Saint-Gilles	2491	1174	1080	4	3571
Saint-Josse-ten-Noode	1400	1081	990	4	2390
Schaerbeek	8274	2876	2640	9	10914
Uccle	7163	-1662	0	0	7163
Watermael-Boitsfort	1610	248	230	1	1840
Woluwe-St-Lambert	5229	-1881	0	0	5229
Woluwe-St-Pierre	3415	-551	0	0	3415
Région de Bruxelles-Capitale	86354	3973	11070	39	97424

COF, COCON, COCOM, Région Bruxelloise, Communes, et réseaux d'enseignement) soient cohérents avec la politique menée par la Communauté française en la matière. Les récentes divergences entre le Ministre-Président de la Région bruxelloise et le Ministre ayant en charge les bâtiments scolaires à la Communauté française témoignent notamment de cette nécessité.

Il est temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard. La rénovation et la construction d'écoles prennent du temps et la pénurie d'établissement est d'ores et déjà une réalité au sein de certaines communes du Nord de Bruxelles.

Gouverner c'est gérer le quotidien mais c'est aussi prévoir. Donnons à la Communauté française la chance de réussir, en partenariat avec les autres autorités compétentes, ce défi démographique bruxellois. Tel est l'objet de la présente proposition de résolution.

TAB. 5 – Ecart entre la population scolaire - secondaire

Secondaire	Ecart entre la population scolaire				
	Nombre de places en 2009-2010	de 2014-2015 et le nombre de places disponibles en 2009-2010	Nombre de places à créer d'ici 2014-2015	Nombre d'écoles à ouvrir d'ici 2014-2015	Nombre de places en 2014-2015
Evere, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek	10512	3675	1500	2	12012
Berchem-Ste-Agathe, Koekelberg, Molenbeek-St-Jean	4522	6450	2600	3	7122
Forest	1943	1491	600	1	2543
Région de Bruxelles-Capitale	89678	-10836	4700	6	94378

FIG. 7 – Place dans le primaire/enfant de la commune concerné par le primaire

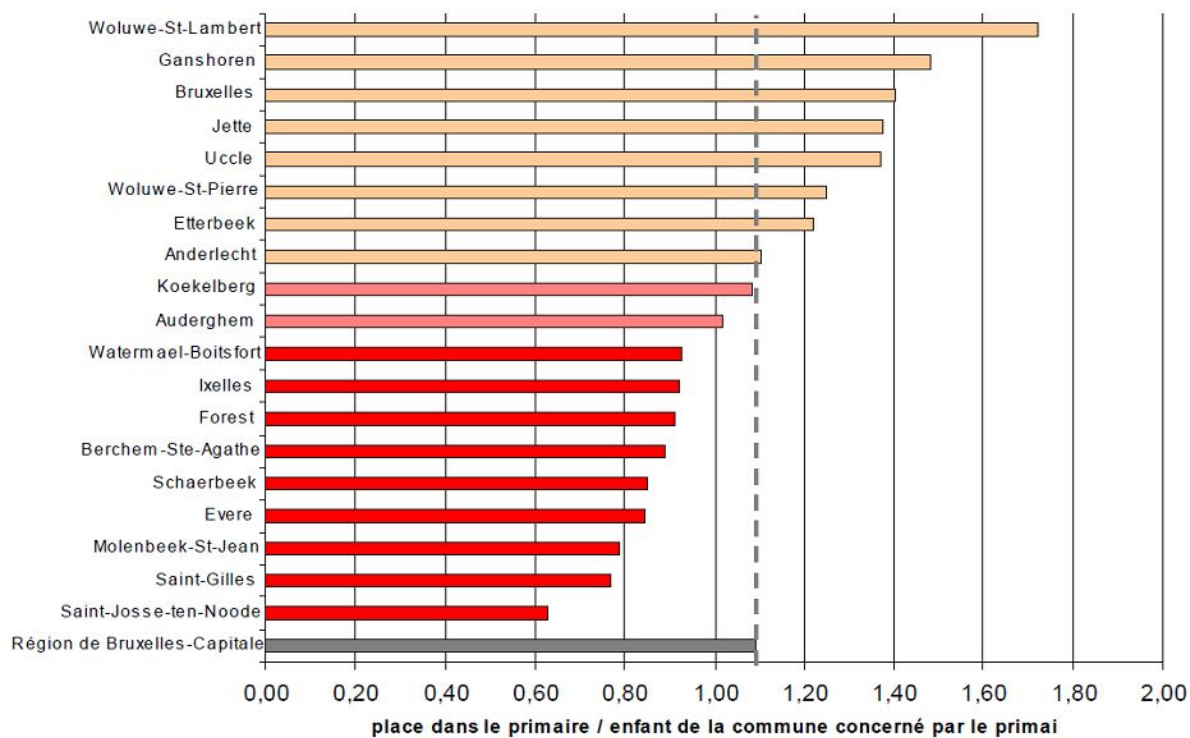
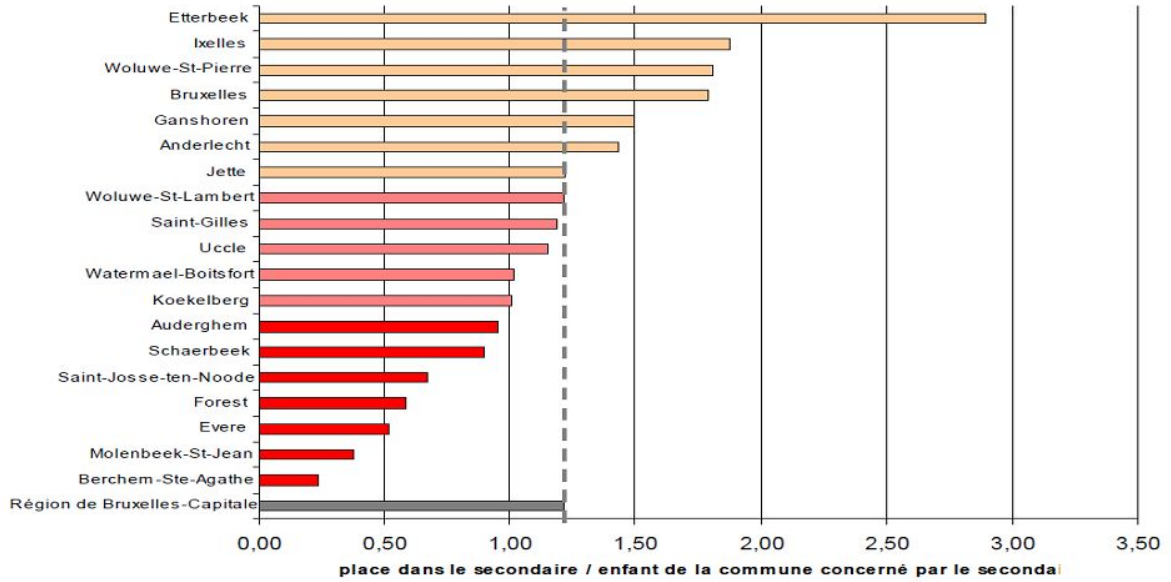


FIG. 8 – Place dans le secondaire/enfant de la commune concerné par le secondaire



PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET DES ÉCOLES À BRUXELLES EN RÉPONSE AU BOOM DÉMOGRAPHIQUE

- 1° Considérant que la population bruxelloise augmente plus vite que celle de la Flandre et de la Wallonie et que les prévisions prévoient encore une croissance importante à l'avenir ;
 - 2° Considérant que la tendance démographique en Région bruxelloise va dans le sens d'un rajeunissement de sa population ;
 - 3° Considérant que depuis 2001, la population de moins de trois ans est en augmentation constante et qu'elle devrait croître de 18,6% pour atteindre 56.254 enfants en 2020, soit 8.814 de plus qu'actuellement ;
 - 4° Considérant que d'ici 2015, Bruxelles comptera 23.000 élèves supplémentaires tous cycles confondus et qu'en 2020, Bruxelles compterait plus de 240.000 jeunes de moins de 14 ans, soit 36.000 de plus qu'aujourd'hui ;
 - 5° Considérant que 16 % des élèves scolarisés en Région bruxelloise n'habitent pas Bruxelles ;
 - 6° Considérant que la plupart des écoles bruxelloises sont à saturation, alors même que les effets du boom démographique ne sont qu'à leurs débuts ;
 - 7° Vu le manque de places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans en Communauté française et, plus particulièrement, sur le territoire de la Région bruxelloise ;
 - 8° Considérant que la demande de place d'accueil augmente plus vite que l'offre de milieux d'accueil pour la petite enfance à Bruxelles ;
 - 9° Considérant que la croissance de la demande à Bruxelles est essentiellement comblée par la croissance de l'offre de Kind & Gezin et par l'offre privée ;
 - 10° Considérant que malgré les différentes mesures mises en œuvre pour créer de nouvelles places d'accueil (Plan Cigogne I, Plan Cigogne II, Plan Feder, Objectif II, Objectif III, FESC, Actiris, SEMA), on ne peut se satisfaire des résultats compte tenu de l'évolution du taux de natalité à Bruxelles, surtout concernant l'offre publique dépendant de l'ONE ;
 - 11° Considérant l'existence de cadastres des infrastructures scolaires « Communauté française » non occupés ou surdimensionnés, ainsi que des terrains dont la Communauté française est propriétaire en Région bruxelloise ;
 - 12° Considérant le caractère nécessairement provisoire et insuffisant des mesures actuelles permettant un comptage anticipé du nombre d'élève ;
 - 13° Considérant que selon les prévisions de l'Institut bruxellois de statistiques et d'analyse, il faudrait créer 79 nouvelles écoles d'ici 2015, soit 34 écoles maternelles, 39 écoles primaires et 6 écoles secondaires ;
 - 14° Considérant que la Communauté française prévoit d'augmenter d'ici à 2017 le nombre de places dans les écoles à hauteur de 28 écoles maternelles, 18 écoles primaires et 5 écoles secondaires ;
 - 15° Considérant que si certaines communes ont analysé leurs futurs besoins en milieux d'accueil de la petite enfance et en écoles et ont adopté des projets d'augmentation de places, parfois sur fonds propres, ce travail devrait être réalisé au niveau de tout le secteur de la petite enfance et du monde scolaire en Région bruxelloise ;
 - 16° Vu la nécessité d'une action cohérente des différentes autorités concernées sous le patronage de la Communauté française ;
 - 17° Vu l'urgence ;
- Le Parlement de la Communauté française,
- 1° demande au Gouvernement de renforcer les synergies entre les différentes entités francophones exerçant des compétences dans le domaine de la petite enfance ;
 - 2° demande au Gouvernement de présenter, pendant les cinq années à venir, un rapport annuel aux membres du Parlement de la Communauté française sur les mesures prises par le gouvernement et de présenter les différentes synergies mises en place ;
 - 3° demande au Gouvernement de prévoir, dans le cadre de la programmation pour les milieux d'accueil de la petite enfance collectifs subventionnés et les appels à projets y afférents, un pourcentage de places pour la Région bruxelloise qui tienne compte du déficit actuel, de l'évolution importante du taux de natalité, de l'immigration, des enfants venant de la périphérie et des investissements décidés par la Région bruxelloise et les communes ;

- 4° demande au Gouvernement de doper l'offre privée ONE en assouplissant les normes d'agrégation pour les maisons d'enfants ;
- 5° demande au Gouvernement de développer de nouvelles formes d'accueil pour s'adapter aux nouveaux besoins des parents (horaires plus flexibles, modification de la structure de l'emploi – contrat à durée déterminée, intérim, temps partiels...) et de créer un nouveau cadre décretaal pour ce type d'accueil ;
- 6° demande au Gouvernement d'encourager des formules de gardienne d'enfants à domicile en créant un cadre fiscal approprié, en adaptant la formule titres-service à ce créneau, en assouplissant les normes d'encadrement ;
- 7° demande au Gouvernement de piloter la coordination des efforts en matière de renforcement de l'offre scolaire, en associant l'ensemble des autorités concernées : Communauté française, COCOF, COCON, COCOM, Région Bruxelloise, Communes, et réseaux d'enseignement ;
- 8° demande au Gouvernement d'accélérer le recueil des données sur les infrastructures non utilisées ou surdimensionnées pour les réseaux d'enseignement subventionnés ;
- 9° demande au Gouvernement de corrélérer ces informations avec celles de même type provenant de l'enseignement néerlandophone de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- 10° demande au Gouvernement de corrélérer ces informations avec celles relatives aux infrastructures, en particulier dans le parc immobilier du secteur tertiaire, qui pourraient être affectées à des fins scolaires ;
- 11° demande au Gouvernement de rassembler l'ensemble de ces données afin de disposer d'une vue globale de l'offre disponible ;
- 12° demande au Gouvernement de corrélérer ces données avec les projections en terme de besoins effectuées par l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, ainsi que, le cas échéant, par d'autres organismes publics et/ou privés ;
- 13° demande au Gouvernement, sur cette base, d'établir un plan de rénovation et de construction en vue d'augmenter l'offre scolaire à concurrence des besoins, en privilégiant les formules offrant le meilleur rapport « prix – délai – qualité » ;
- 14° demande au Gouvernement que l'affectation des moyens en faveur des infrastructures scolaires à Bruxelles soit systématiquement conforme à ce plan de rénovation et de construction ;
- 15° demande au Gouvernement de poursuivre les recherches de sources complémentaires de financement des infrastructures scolaires ;
- 16° demande au Gouvernement de mener en parallèle une analyse des besoins en termes de personnel (enseignant et autres) formé pour répondre aux défis bruxellois de l'éducation et de la formation ;
- 17° demande au Gouvernement de faire rapport au Parlement sur l'évolution de la situation.

C. PERSOONS

D. GOSUIN

Fr. BERTIEAUX

Fr. SCHEPMANS